

CONTRIBUTION OBLIGATOIRE selon quotient familial : QF	Primaire	Collège	Lycée Professionnel	Lycée Général et technologique
Tranche A – QF à 9 000€	598 €	688 €	816 €	855 €
Tranche B – QF entre 9 001 et 11 000€	896 €	1 031 €	1 224 €	1 283 €
Tranche C – QF entre 11 001 et 15 000€	1 076 €	1 237 €	1 469 €	1539 €
Tranche D – QF entre 15 001 et 25 000€	1 195 €	1 375 €	1 632 €	1 710 €
Tranche E – QF entre 25 001 et 35 000 €	1 291 €	1 485 €	1 763 €	1 847 €
Tranche F – QF supérieur à 35 001€	1 374 €	1 581 €	1 877 €	1 967 €

La contribution obligatoire varie selon la tranche dans laquelle se situe votre quotient familial, QF, déterminé par :

- Votre revenu fiscal de référence indiqué sur la première page de l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022,
- Le montant annuel des allocations familiales (sans tenir compte des allocations AEEH et PCH),
- Le nombre de parts fiscales indiqué sur la première page de l'avis d'imposition.

$QF = (\text{Revenu Fiscal de Référence} + \text{montant annuel des allocations CAF}) / \text{Nombre de parts fiscales}$

La première page des avis d'imposition et un relevé CAF le cas échéant devront être fournis pour attester de la tranche indiquée. **Les personnes qui ne souhaitent pas fournir ces informations se verront automatiquement appliquer le tarif de la tranche F.**

**En cas de séparation, chaque parent payeur doit déclarer la tranche de QF à laquelle il est rattaché.**

**L'établissement est habilité à recevoir des bourses de l'Éducation Nationale.** Pour information, le montant des bourses s'échelonne pour l'année scolaire 2023-2024 :

- Au collège : **111 €** (1er échelon), **312 €** (2ème échelon) et **486 €** (3ème échelon)
- Au lycée : de **468 €** (1er échelon) à **993 €** pour le sixième échelon.

**Une réduction sur la contribution annuelle familiale est accordée pour les familles nombreuses** : elle est de 5 % sur la contribution du 2<sup>ème</sup> enfant scolarisé à Cabrini, de 40% sur la contribution du 3<sup>ème</sup> enfant et 50% sur la contribution du 4<sup>ème</sup> enfant et des suivants.

Au verso les autres contributions annuelles

AUTRES CONTRIBUTIONS ANNUELLES	Maternelle	Élémentaire	Collège	Lycée Professionnel	Lycée Général et Technologique
<b>Restauration régulière (sauf lycéens)</b>					
DP5 : 5 jours/semaine	-	-	1 304 € *	-	-
DP4 : 4 jours/semaine	1 058 €	1 058 €	1 058 €	-	-
DP3 : 3 jours/semaine	794 €	794 €	794 €	-	-
DP2 : 2 jours/semaine	529 €	529 €	529 €	-	-
DP1 : 1 jour/semaine	265 €	265 €	265 €	-	-
Restauration occasionnelle (prix du repas)	8,35 €	8,35 €	8,35 €		
<b>Prix du repas self pour les lycéens</b>	-	-	-	7,56€	7,56 €
<b>Garderie matin 7h45 à 8h00 (forfait 4 jours)</b>	110 €	110 €			
<b>GARDERIE MATERNELLE ou ÉTUDE jusqu'à 17h30</b>					
Garderie ou étude - goûter inclus.	<b>GARDERIE</b>	<b>ÉTUDE</b>			
- 1 jour	168 €	150 €			
- 2 jours	336 €	300 €			
- 3 jours	504 €	450 €			
- 4 jours	672 €	600 €			
-à l'unité	8 €	8 €			
<b>GARDERIE MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE de 17h30 à 18h30</b>					
<b>De 17h35 à 18h30</b> en complément du service proposé de 16h15 à 17h30					
- 1 jour	75 €	75 €			
- 2 jours	150 €	150 €			
- 3 jours	225 €	225 €			
- 4 jours	300 €	300 €			
à l'unité	5 €	5 €			
Goûter + Surveillance avant activité périscolaire (Éveil à la foi, danse, ...)	60 € Par activité	60 € Par activité			
Acompte 1 <sup>ère</sup> inscription ou réinscription	150 €	150 €	200 €	150 €	200 €
Frais de dossier 1 <sup>ère</sup> demande inscription	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>	<b>Maternelle</b>	<b>Élémentaire</b>	<b>Collège</b>	<b>Lycée Professionnel</b>	<b>Lycée Général et Technologique</b>
Contribution investissement (par famille)	75 €	75 €	75 €	75 €	75 €
Cotisation APEL (par famille)	25,35 €	25,35 €	25,35 €	25,35 €	25,35 €
Fonds d'entraide	Montant libre				

\*Restauration Collège DP5 : tenant compte du calendrier des activités sportives proposées le mercredi après-midi